



## Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE **DU HAINAUT** 

0 4 AVR. 2019

DIVISIONS

N° d'entreprise: 0439.947.062

Dénomination

(en entier): TAXI OSCAR

Forme juridique: SOCIETE COOPERATIVE A RESPONSABILITE IMITEE

Siège: Chaussée Paul Houtart 226 à 7110 Houdeng-Goegnies

Objet de l'acte: MISE EN LIQUIDATION ET CLOTURE

Par l'assemblée générale extraordinaire du 26 décembre 1997, il a été décidé que la société est dissoute et n'existe plus que pour la liquidation.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'accomplissement de sa mission y compris ceux prévus aux articles 181 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales sans devoir solliciter l'autorisation d'une nouvelle assemblée générale dans le cas où celle-ci est prévue par la loi.

Le liquidateur auré spécialement tous pouvoirs à l'effet de renoncer à tous privilèges, droits réels et actions résolutoires, doner mainlevée avant ou après paiement de toutes inscriptions, saisies, commandements et empêchements et dispenser de presndre inscription d'office.

Le liquidateur pourra désigner des mandataires et leur accorder tous pouvoirs généraux ou spéciaux qu'iljugera convenable.

Le liquidateur sera dispensé de faire inventaire et pourra se référer aux livre et écritures de la société.

Il a été constaté qu'il n'y a pas lieu à application des dispositions de la loi du 10 avril 1923 modifiant celle du 24 juillet 1921, relative à la consignation des sommes ou valeurs provenant de la liquidation, la remise avant été faite aux ayants droits et qu'en conséquence, la liquidation de la société est définitivement close et que ladite société a cessé d'exister à compter de la date des présentes.

Il a été décidé que les livres et documents de la société seront déposés et conservés pendant un délai de cinq années au moins, à compter de la date des présentes, entre les mains du liquidateur désigné par la présente assemblée :

Monsiur OZKARA Mustafa, chaussée Paul Houtart n° 226 à Houdeng-Goegnies.

Le Liquidateur Mustafa OZKARA

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature